



Syndicat Finances Publiques Haute-Corse

BASTIA le 18 janvier 2022

Déclaration liminaire CTL du 18 janvier 2022.

Une nouvelle année mais la DGFIP maintient le cap

Aujourd'hui se tient le premier CTL de l'année 2022. En cette période de vœux et de bonnes résolutions, pour la DGFIP rien ne change.

Les politiques de restructurations et de suppressions d'emplois sont toujours d'actualité.

La situation sanitaire n'arrange rien, notre administration continue la casse de nos services et de nos conditions de travail.

En cette année d'élections présidentielles, Rien pour les rémunérations, l'inflation augmente et le pouvoir d'achat des fonctionnaires baisse toujours.

Remise en cause des règles de gestion avec la mise en place des CSA, Disparition des comités et commissions médicales, disparition des CHSCT et volonté de la Direction Générale de faire disparaître les représentants des personnels.

Les conclusions de l'observatoire interne ou les mesures d'amélioration des conditions de travail qui vont être mises en places ne remplacent pas les agents. Il faut toujours faire mieux avec moins mais comme on dit chez nous « U TROPPI STROPIA ».

Ce ne sont pas les vœux de notre directeur qui vont nous rassurer sur les orientations qui sont prises. On maintient le cap avec toujours moins d'agents mais avec l'implication de tous. « Le message d'espoir et de confiance » on n'a du mal à y croire.

Le SGC de Borgo est en place depuis quelques jours, nos craintes malheureusement se réalisent, cette installation dans l'urgence n'améliore pas les conditions de travail.

L'installation matérielle doit être améliorée et l'organisation du travail et les formations des agents doivent rapidement être effectives. Il est regrettable que dans des locaux neufs on n'ait pas su tirer les leçons des erreurs passées sur les précédentes installations (Corté et Calvi) espérons que pour les futurs travaux la direction soit plus attentive et que les agents ne « subiront » pas les travaux comme en étant présents physiquement. La direction doit anticiper et planifier les travaux.

Aujourd'hui l'ordre du jour concerne les suppressions d'emplois. On va nous dire qu'il n'y a pas de réelle suppression d'emploi pour notre département ; car il y a une création d'IDIV HC et une suppression d'un poste de B. Quand on regarde le projet en détail on voit bien que le jeu des chaises musicales va fortement impacter certains services. Attention aux « emplois structurellement vacants » quand c'est pas occupé on peut supprimer ou « redéployer ».

La CGT continuera plus que jamais à défendre notre statut, nos emplois, nos missions et nos conditions de travail.